PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DU POUVOIR POPULAIRE

SECRETARIAT GENERAL A L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

87/477 du 20/8/87

DECRET N° _____/PR/SGG/MATPP/SGAT -

PORTANT NATURALISATION DE ~~MONSIEUR~~ OLAOGOUN OLABIHI (JOSIAS) DE NATIONALITE BENINOISE.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 35/61 du 20 Juin 1961, portant Code de la nationalité Congolaise ;

(/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u l'ordonnance 15/72 du 10 Avril 1972, modifiant la Loi 36/60 du 2 Juillet 1960, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers sur le Territoire de la République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 61/178 du 29 Juillet 1961, fixant les modalités d'application du Code de la nationalité Congolaise ;

(/u le Décret n° 72/115 du 10 Avril 1972, fixant les modalités d'établissement des carnets de séjour prévus par l'ordonnance 15/72 du 10 Avril 1972 ;

(/u le Décret 72/116 du 10 Avril 1972, réglementant l'admission des étrangers en République Populaire du Congo ;

(/u le Décret 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le Décret 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret 85/725 du 17 Mai 1985, portant attribution et organisation du Ministère de l'Administration du Territoire ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 26 Novembre 1984 ;

(/u le rapport d'enquête des services de sécurité ;

Sur proposition du Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire ;

DECRETE :

Article 1.- ~~Monsieur~~ OLAOGOUN-OLABIHI (Josias) né vers 1931 des feu OLAOGOUN-AIKO et IBINIKA de nationalité Béninoise est naturalisé Congolais.

..../....

Article 2.- L'intéressé renonce à la nationalité Beninoise sa nationalité d'origine conformément au procès-verbal de prestation de serment civique dressé par le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en date du 12 Décembre 1984. Monsieur OLAOGOUN-ALABIHI(JOSIAS) est assujeti aux disposition de l'article 33 de la Loi 35-61 sus-visé.

Article 3.- Le Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 20 AOUT 1987

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Membre du Bureau Politique
Premier Ministre,

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire

Colonel Raymond Damase NGOLLO.-

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

- Commandant Dieudonné KIHBEMBE .-

AMPLIATIONS:

PR/CAB..... 1
PM/CAB..... 1
MATPP/CAB..... 1
SGAT..... 4
MINI.JUSTICE..... 1
SGG/BC..... 1
AMB.DU BENIN..... 1
DGSE..... 1
DGSP..... 1
REGIONAUX. PRECO..... 9
INTERESSE..... 1
J.O.R.C..... 1
ARCHIVES..... 2/25.-